

# ARDEAR CENTRE

*Association loi 1901*

Maison de l'agriculture paysanne, Village de l'Arrou

87A, route de Château-Renault

41000 BLOIS

404 2240 822 00035 – 9499Z

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**  
**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018**

**SOFAC AUDIT**

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Rennes

32 rue de la Vrière – BP 44414

44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX

**ARDEAR CENTRE**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux adhérents,

**Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARDEAR CENTRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

---

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- **Subventions d'exploitation**

Nous nous sommes assurés de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes en lien avec les mécanismes comptables des subventions reçues par l'association. Nous avons contrôlé la correcte comptabilisation des subventions, tant au niveau des flux figurant au compte de résultat que des soldes des comptes de bilan (notamment les postes « autres créances » et « produits constatés d'avance »).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à la Chapelle sur Erdre,  
Le 21 mars 2019

**SOFAC AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**  
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



**Jérémy MARTIN**

## Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'association ARDEAR CENTRE

### Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN**

EXERCICE Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

ACTIF		Exercice : 2 018		Durée : 12 Mois		Exerc. : 2 017	
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>						
	Frais d'établissement						
A	Frais de recherche et développement						
C	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires						
T	Fonds commercial (1)						
I	Autres						
F	Avances et acomptes						
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>	<b>7 548</b>	<b>3 410</b>	<b>4 137</b>	<b>1</b>	<b>3 913</b>	<b>1</b>
I	Terrains						
M	Constructions						
M	Instal. techniques, mat. et out. ind.						
O	Autres	7 548	3 410	4 137		3 913	
B	Immobilisations corporelles en cours						
I	Avances et acomptes						
L	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :</b>	<b>2 220</b>		<b>2 220</b>		<b>220</b>	
I	Participations	2 000		2 000			
S	Créances rattachées à des participations						
E	Autres titres immobilisés	15		15		15	
	Prêts						
	Autres	205		205		205	
	<b>TOTAL I</b>	<b>9 768</b>	<b>3 410</b>	<b>6 357</b>	<b>1</b>	<b>4 133</b>	<b>1</b>
A	<b>STOCKS ET EN-COURS :</b>						
C	Matières premières et autres approv.						
T	En-cours de productions: biens et services						
I	Produits intermédiaires et finis						
F	Marchandises						
C	<b>AVANCES ET ACPTES VERSES /COMMANDES</b>						
I	<b>CREANCES (3) :</b>	<b>497 105</b>	<b>1 534</b>	<b>495 572</b>	<b>85</b>	<b>322 903</b>	<b>81</b>
R	Créances clients et cptes rattachés	88 136	1 534	86 602		43 040	
C	Autres	408 970		408 970		279 863	
U	Capital souscrit-appelé, non versé						
L	<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :</b>						
A	Actions propres						
N	Autres titres						
T	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>79 112</b>		<b>79 112</b>	<b>14</b>	<b>68 881</b>	<b>17</b>
C	<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>336</b>		<b>336</b>		<b>409</b>	
O							
R							
M	<b>TOTAL II</b>	<b>576 553</b>	<b>1 534</b>	<b>575 020</b>	<b>99</b>	<b>392 193</b>	<b>99</b>
P							
G							
T	<b>CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (III)</b>						
U							
E	<b>PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (IV)</b>						
L							
S	<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)</b>						
	<b>TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)</b>	<b>586 321</b>	<b>4 944</b>	<b>581 377</b>	<b>100</b>	<b>396 326</b>	<b>100</b>
	(1) Dont droit au bail						
	(2) Dont à moins d'un an						
	(3) Dont à plus d'un an						
	(4) Dont à plus d'un an						

DOSSIER : 79000735

## BILAN

Devise EURO

EXERCICE Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

PASSIF		Exercice : 2018		Exercice : 2017	
		Durée: 12 Mois	% PASSIF	Durée: 12 Mois	% PASSIF
C	FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
A	FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
P	ECARTS DE REEVALUATION				
I	RESERVES	33 363	6	27 474	7
T	Réserve indisponible				
A	Réserves statutaires ou contractuelles	33 363		27 474	
U P	Réserves réglementées				
X R	Autres				
O	Affectation au projet associatif				
P	REPORT A NOUVEAU				
R	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou déficit)	6 656	1	5 889	1
E	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
S	PROVISIONS REGLEMENTEES				
	<b>TOTAL I</b>	<b>40 019</b>	<b>7</b>	<b>33 363</b>	<b>8</b>
P S	PROVISIONS POUR RISQUES				
R I	PROVISIONS POUR CHARGES				
O O					
V N					
I S	<b>TOTAL II</b>				
	FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS				
	<b>TOTAL III</b>				
D	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
E	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
T	EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	94 631	16	51 826	13
T	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS				
E	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
S	DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	206 397	36	141 574	36
(1)	DETTE FISCALES ET SOCIALES	23 678	4	22 037	6
	DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
	AUTRES DETTES	300			
C	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	216 352	37	147 526	37
O R					
M E	<b>TOTAL IV</b>	<b>541 358</b>	<b>93</b>	<b>362 963</b>	<b>92</b>
P G					
T U					
E L	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
S	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV+V)</b>	<b>581 377</b>	<b>100</b>	<b>396 326</b>	<b>100</b>
	(1) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				
	(2) Dont concours banc. courants et soldes créd. de banques	94 631		51 826	
	(3) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				

**COMPTE DE RESULTAT DE  
L'EXERCICE (en liste)**

EXERCICE Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

RUBRIQUES	Exerc.: 2 018 12 mois	Exerc.: 2 017 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	262 863	208 748
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>262 863</b>	<b>208 748</b>
<i>Dont à l'exportation :</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	351 397	267 768
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	9 369	3 888
Reprises ressources affectées		
Autres produits	24 222	26 618
<b>TOTAL I</b>	<b>647 852</b>	<b>507 022</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
Achat de marchandises (a)		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements (a)		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	300 513	238 180
Impôts, taxes et versements assimilés	901	768
Salaires et traitements	119 389	86 179
Charges sociales	50 255	32 797
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (b)	1 269	995
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions	1 534	
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
Autres charges	166 118	143 726
<b>TOTAL II</b>	<b>639 980</b>	<b>502 645</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>7 872</b>	<b>4 376</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :</b>		
Excédent attribué ou déficit transféré III		
Déficit supporté ou excédent transféré IV		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs .....		
(2) Dont charges afférentes aux exercices antérieurs .....		



**COMPTE DE RESULTAT DE  
L'EXERCICE (en liste)**
Devise **EURO**

EXERCICE Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

RUBRIQUES	Exerc.: 2 018 12 mois	Exerc.: 2 017 12 mois
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participations (3)		142
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	32	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>	<b>32</b>	<b>142</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	553	803
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>	<b>553</b>	<b>803</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>- 521</b>	<b>- 662</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II +III -IV +V -VI)</b>	<b>7 351</b>	<b>3 715</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Sur opérations de gestion	175	2 174
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL VII</b>	<b>175</b>	<b>2 174</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Sur opérations de gestion	870	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	<b>870</b>	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>- 695</b>	<b>2 174</b>
Participations des Salariés aux Fruits de l'Expansion (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>648 059</b>	<b>509 338</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>641 403</b>	<b>503 449</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>6 656</b>	<b>5 889</b>
Emplois des contributions volontaires		
Evaluation des contributions volontaires		



ARDEAR CENTRE

31/12/2018

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### I. Préambule

L'exercice social a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.  
 Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 581 377€.  
 Le résultat net comptable est de 6 656€.

Les comptes ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

### II. Evénements significatifs et faits caractéristiques

En 2018, création d'une SCIC SAS CIAP Centre val de Loire, dans laquelle l'association détient quarante parts sociales. L'association Ardear Centre a accepté d'accorder un prêt de trésorerie d'un montant de 40 000 € sans intérêts, à la SAS CIAP, afin de constituer un apport de trésorerie à la création, le temps que la SAS bénéficie de prêts bancaires. Le remboursement de cette avance de trésorerie doit se faire au plus tard le 31 décembre 2019.

En juin 2018, embauche de Guicheteau Bastien en CDD remplacement de Mme Sophie Lebrou. En septembre 2018, arrivée de Mme Zimmermann Joo en CDI en qualité de responsable administratif et comptable.

### III. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis selon des méthodes identiques à celles appliquées à l'exercice précédent. Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice. Les compléments d'informations non applicables ou non significatifs ne sont pas produits dans l'annexe.

#### A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).  
 Selon les termes du règlement du CRC du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.  
 En conséquence, les principes suivants sont appliqués :

- Durées d'usage (linéaire et dégressif) pour déterminer l'amortissement des immobilisations non décomposables.
- Approche de la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

#### B. Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### C. Créances

---

ACCEA +

Adresse Postale : B.P. 83 - 79203 PARTHENAY Cedex    Bureaux : 50 bis avenue Aristide Briand  
 Téléphone : 05 49 94 49 00    Télécopie : 05 49 94 49 01    e-mail : contact@accea-plus.fr



Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### D. Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, avec prise en compte des rabais, remises, ristournes, accordées à caractère commercial et financier.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré calculé sur une durée moyenne de l'exercice.

#### E. Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### F. Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

#### G. Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### IV. Informations sur le bilan actif

#### A. Etats des immobilisations

	Valeur brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	6054.18	1493.46	0	7547.64
Immobilisations financières	220	2000	0	2220
<b>Total</b>	<b>6274.18</b>	<b>3493.46</b>	<b>0</b>	<b>9767.64</b>

#### B. Etats des amortissements

	Valeur brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	2141.13	1269.35	0	3410.48
Immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2141.13</b>	<b>1269.35</b>	<b>0</b>	<b>3410.48</b>

#### C. Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

ACCEA +

Adresse Postale : B.P. 83 - 79203 PARTHENAY Cedex Bureaux : 50 bis avenue Aristide Briand  
Téléphone : 05 49 94 49 00 Télécopie : 05 49 94 49 01 e-mail : contact@accea-plus.fr

	Montant Brut Fin exercice	Amortissement	Valeur Nette Comptable	Durée Moyenne d'amortissement
Terrain	0	0	0	0.00
A.A. de terrains	0	0	0	0.00
Constructions	0	0	0	0.00
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0.00
Installations techniques matériels et outillages	0	0	0	0.00
A.A.I. divers	2491.92	353.71	2138.21	10.00
Matériel de transport	0	0	0	0.00
Matériel de bureau et informatique	5055.72	3056.77	1998.95	3.00
Mobilier	0	0	0	0.00
Cheptel	0	0	0	0.00
Emballages récupérables	0	0	0	0.00
<b>Total</b>	<b>7547.64</b>	<b>3410.48</b>	<b>4137.16</b>	

#### D. Evaluations des amortissements

Nature d'immobilisations	Mode	
Logiciels	Linéaire	1 an
Constructions	Linéaire	15 à 30 ans
Agencements, installations	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

#### E. Etat des créances

	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	88135.57	86235.57	1900
Autres créances	408969.87	-9036.26	418006.13
Charges constatées d'avance	336	336	0
<b>Total</b>	<b>497441.44</b>	<b>77535.31</b>	<b>419906.13</b>

#### F. Produits à recevoir par postes du bilan

ACCEA +

Adresse Postale : B.P. 83 - 79203 PARTHENAY Cedex Bureaux : 50 bis avenue Aristide Briand  
Téléphone : 05 49 94 49 00 Télécopie : 05 49 94 49 01 e-mail : contact@accea-plus.fr

	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	60143.41
Autres créances	0
Disponibilités	0
<b>Total</b>	<b>60143.41</b>

#### G. Provisions pour dépréciation

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Comptes de tiers	0	1533.5	0	1533.5
Comptes financiers	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1533.5</b>	<b>0</b>	<b>1533.5</b>

#### V. Informations sur le bilan passif

##### A. Variation des fonds associatifs :

	Solde début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde fin d'exercice
Fonds associatif	0	0	0	0
Réserves	27474.01	5889.19	0	33363.2
Report à nouveau	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	5889.19	6655.75	5889.19	6655.75
<b>Total</b>	<b>33363.2</b>	<b>12544.94</b>	<b>5889.19</b>	<b>40018.95</b>

##### B. Etat des dettes :

	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an
Etablissements de crédit	94631	94631	0
Dettes financières diverses	0	0	0
Fournisseurs	206397.3	198598.92	7798.38
Dettes fiscales et sociales	23678.24	20866.19	2812.05
Autres dettes	300	300	0
Produits constatés d'avance	216351.64	216351.64	0
<b>Total</b>	<b>541358.18</b>	<b>530747.75</b>	<b>10610.43</b>

ACCEA +

Adresse Postale : B.P. 83 - 79203 PARTHENAY Cedex Bureaux : 50 bis avenue Aristide Briand  
Téléphone : 05 49 94 49 00 Télécopie : 05 49 94 49 01 e-mail : contact@acceca-plus.fr



### C. Charges à payer par postes du bilan :

	Montant
Etablissements de crédit	
Dettes financières diverses	0
Fournisseurs	98311.8
Dettes fiscales et sociales	11907.88
Autres dettes	0
<b>Total</b>	<b>110219.68</b>

## VI. Autres informations

### A. Effectif moyen :

L'effectif moyen pour 2018 est de 4.16 ETP.

### B. Les fonds dédiés :

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (sous-compte « engagements à réaliser sur subventions attribuées – compte 6894 ») et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés » (compte 194).

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours de l'exercice suivant, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Il n'y a pas de fonds dédiés en cours au 31/12/2018.

### C. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le cabinet SARL SOFAC SOPHIS AUDIT assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, la rémunération de la mission de commissariat aux comptes s'élève à 4336.10. euros TTC pour l'exercice comptable **31/12/2018**.

Par ailleurs, dans le cadre de diverses conventions de subvention nécessitant des audits, le cabinet a assumé contractuellement cette fonction d'audit de projet.

---

ACCEA +

Adresse Postale : B.P. 83 - 79203 PARTHENAY Cedex Bureaux : 50 bis avenue Aristide Briand  
Téléphone : 05 49 94 49 00 Télécopie : 05 49 94 49 01 e-mail : contact@accea-plus.fr

SOFAC AUDIT  
32 rue de la Vrière BP 44414  
44244 La Chapelle sur Erans Cedex